

Délibération n°2412-06

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à 19 heures 15  
Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes) étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard BRANDA, Maire.

Conseillers en exercice : 14  
Présents : 12  
Votants : 12

Étaient présents : Gérard BRANDA – Gérard STOERKEL – Sandrine BARRALIS – Eliane CALDEI-VIDAL – Michel CORSINI – Béatrice ROZIER – Fabrice FONTAINE – Philippe ALLEGRINI – Fabienne GALLI – Patrice MARTIN – Chantal BARBIER – Christian DI MARTINO

Absents : Karine FAGES – Jean-Marc BLANIC

Secrétaire : Christian DI MARTINO

**Objet : Dégrèvement facture eau  
Assainissement chemin du Cayre**

Monsieur le Maire Informe l'Assemblée délibérante que M. et Mme DEULIO Jean-Claude- demeurant 826 chemin du Cayre à CANTARON – ont demandé en Mairie, un dégrèvement d'eau et assainissement.

En effet, en 2024, suite à un problème de fuite, sa facturation a augmenté. Le nombre de m3 facturé est de 635 m3.

Aussi, Monsieur le Maire propose qu'un dégrèvement exceptionnel de 10 m3 soit accordé. Le montant de ce dégrèvement s'élève à 38.41 € et se décompose comme suit :

Taxe sur Consommation eau	10 m3 X 0.0213 =	0.21 €
Redevance pollution d'origine domestique	10 m3 X 0.29 =	2.90 €
Consommation eau (de 21 à 150 m3)	10 m3 X 1.75 =	17.50 €
Consommation ASSAINISSEMENT	10 m3 X 1.62 =	16.20 €
Modernisation des réseaux de collecte	10 m3 X 0.16 =	1.60 €

Les 38.41 € seront affectés sur les articles comptables correspondants et viendront en déduction de la facturation d'eau assainissement émise au 2<sup>ème</sup> semestre 2024.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **ACCEPTÉ** un dégrèvement exceptionnel de 10 m3 sur la facturation d'eau assainissement du deuxième semestre 2024 de M.et Mme DEULIO Jean-Claude pour un montant de 38.41 € (articles comptables correspondants).

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme

Le secrétaire,

  
Christian DI MARTINO

Le Maire,

  
Gérard BRANDA

Signé par : Gérard BRANDA  
Date : 17/12/2024  
Qualité : Maire